

N° 82

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès verbal de la séance du 22 novembre 1994.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1995,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME II

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, RELATIONS
CULTURELLES EXTÉRIEURES

Par M. Guy PENNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Xavier de Villepin, *président* ; Yvon Bourges, Michel d'Aillières, François Abadie, Guy Penne, *vice-présidents*; Jean Garcia, Michel Alloncle, Roland Bernard, Jacques Golliet, *secrétaires* ; Jean-Luc Bécart, Mme Monique Ben Guiga, MM. Daniel Bernardet, André Bettencourt, André Boyer, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaguès, Paul Caron, Jean-Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand-Chastel, Claude Estier, Roger Fossé, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Yves Guéna, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Hubert Haenel, Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Paul d'Ornano, Alain Poher, Michel Poniatowski, André Rouvière, Georges Treille, Robert-Paul Vigouroux, Serge Vinçon, Albert Voilquin.

Voir les numéros : .

Assemblée nationale (10ème législ.) : 1530, 1560 à 1565 et T.A. 282.

Sénat: 78 et 79 (annexe n°1) (1994-1995).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I - PRESENTATION GENERALE DES CREDITS DES RELATIONS CULTURELLES EXTERIEURES	6
A - L'ACTION CULTURELLE, TERRAIN PRIVILEGIE DES REGULATIONS ANNUELLES	6
B - UN BUDGET EN FAIBLE PROGRESSION	7
II - LES PRIORITES D'ACTION D'UNE DIRECTION GENERALE REFORMEE	9
A - ELEMENTS DE BASE DE NOTRE ACTION CULTURELLE EXTERIEURE	9
B - REFORME DE LA DIRECTION GENERALE : NOUVELLES STRUCTURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT	12
C - LES PRIORITES DE LA POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE A MOYEN TERME	14
1°) La promotion de la langue française	14
2°) Une nouvelle ambition pour l'audiovisuel extérieur	14
a) Un bref état des lieux	14
b) Des orientations ambitieuses	17
D - LES AUTRES AXES DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE	19
1°) La coopération universitaire	19
2°) La rationalisation de notre coopération	20
III - DES RESEAUX EN MUTATION CONFRONTES A DES CONTRAINTES BUDGETAIRES FORTES	21
A - LA MUTATION DE NOS IMPLANTATIONS CULTURELLES A L'ETRANGER	21
1°) Recherche de plus d'homogénéité dans le Réseau	21
2°) La nécessaire amélioration du statut des personnels des centres culturels	23
3°) Des moyens financiers stabilisés	24

	<u>Pages</u>
B - L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER : DES PROGRES ET DES LIMITES BUDGETAIRES	25
a) Une décentralisation à parfaire	25
b) Un traitement budgétaire en trompe-l'oeil	27
c) L'augmentation substantielle des bourses	28
CONCLUSION	30
EXAMEN EN COMMISSION	31

Mesdames, Messieurs,

Les réflexions engagées l'an dernier pour remodeler et restructurer la DGRCSST ont abouti cette année à des propositions de réforme. Le Directeur général, M. Jean-David Levitte a présenté un train de 100 mesures destinées à donner une impulsion nouvelle à notre action culturelle extérieure qui mobilise 35 % des crédits du ministère des Affaires étrangères.

Modifier les structures, imaginer un organigramme rénové et mieux lisible mais aussi définir à moyen terme ce que devraient être les priorités de notre politique : un plan d'action à cinq ans a donc été élaboré où l'audiovisuel extérieur, mais aussi la valorisation de la langue française, l'orientation future de notre coopération tiennent une place prioritaire.

Des projets, des initiatives mais aussi des moyens, ceux-ci augmentent pour 1995 de + 4 %, mais outre que cette hausse est très largement imputable à la prise en compte d'un effet change-prix exceptionnel, l'expérience prouve que ce qui semble acquis en décembre d'une année est remis en cause deux mois plus tard l'année suivante. Les régulations budgétaires qui frappent singulièrement l'action culturelle sont devenues aussi régulières que les lois de finances elles-mêmes. La représentation nationale doit désormais en tenir compte lors de l'examen du projet de budget et son appréciation, positive, ne peut en être que prudente, voire inquiète.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS DES RELATIONS CULTURELLES EXTÉRIEURES

A - L'ACTION CULTURELLE, TERRAIN PRIVILÉGIÉ DES RÉGULATIONS ANNUELLES

Cette année, comme on pouvait le redouter, n'a pas échappé aux gels et annulations de crédits touchant traditionnellement plus particulièrement la DGRCST au ministère des Affaires étrangères. 207 millions de francs ont ainsi été gelés le 27 mai 1994, auxquels il faut ajouter 6,7 millions de francs de crédits d'investissement aux établissements d'enseignement, centres et instituts culturels et 2,1 millions de francs de subventions aux alliances françaises. Cette régulation a affecté la coopération avec les PECO (20 millions de francs), le Maghreb (30 millions de francs) et la trésorerie de RFI (15 millions de francs).

Mais la nouveauté la plus inquiétante vient de ce que c'est désormais l'Agence pour l'enseignement des Français à l'étranger qui constitue la proie privilégiée de la convoitise du ministère du Budget. Sur les 207 millions de francs régulés, 130 ont été prélevés sur le Fonds de roulement de l'Agence alors que les sommes qu'il représente trouveraient aisément à s'investir dans le réseau lui-même. Ces prélèvements étaient d'ailleurs possibles tant que l'Agence n'avait pas utilisé tous les postes disponibles de son tableau d'emploi. Il n'en sera plus de même à partir de cette année.

De l'aveu même des responsables de notre coopération, ces régulations, sans cesse condamnées et pourtant sans cesse renouvelées, perturbent les services gestionnaires, le rythme de déroulement des projets et suscitent souvent l'incompréhension de nos partenaires étrangers.

**RÉPARTITION PAR CHAPITRE DES RÉGULATIONS BUDGÉTAIRES 1994
POUR LA DGRCSST (en millions de francs)**

	Montant LFI 1994	Annulation	Gel	% des régulations par rapport à la F.I.I
Réseau culturel (Titre III)	437	0		
Enseignement français à l'étranger : AEFÉ et OUCFA (chapitre 36.3.)	1 398	31	130	11,51 %
Crédits d'intervention : chapitre 42.10	3 159		77	2,44 %
Investissements : chapitre 57.10	112	7		6,25 %
Subventions d'investissement : chapitre 68-80	34	2		5,92 %
Total	5 140	40	207	4,81 %

B - UN BUDGET EN FAIBLE PROGRESSION

Pour 1995, les crédits de la DGRCSST s'élèveront, tous titres confondus, à 5,346 milliards de francs, contre 5,140 milliards francs la LFI 1994, soit une augmentation de 4 % par rapport à 1994 mais de seulement 1,57 % si l'on excepte l'effet change-prix, soit une stagnation en francs constants. Le tableau ci-après récapitule les principales mesures nouvelles pour 1995 et leurs affectations.

On peut formuler les observations suivantes :

- L'audiovisuel extérieur et la promotion de la langue bénéficient de l'essentiel des mesures nouvelles.
- La progression globale du budget de la DG est due également, pour une large part, à l'effet mécanique fort important cette année de l'effet change-prix (125 MF sur un "plus" global de 206 MF).
- Les crédits d'investissements au profit des établissements d'enseignement en gestion directe (Titre V) subissent une diminution drastique et inquiétante.

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES CRÉDITS POUR 1995
DE LA DGRCS***

● **Titre III, crédits de personnel et de fonctionnement**

. 1,917 milliard, soit une hausse de 4,4%

- En mesures nouvelles positives : 75,9 millions de francs soit :

- ajustement de la subvention à l'AEFE :	33,80 MF
- revalorisation des rémunérations personnels AEFE	36,30 MF
- effet change-prix sur les rémunérations	51,70 MF
- revalorisation des rémunérations hors change	5,10 MF
- Total mesures nouvelles positives	126,90 MF

- En mesures d'économies

- prélèvement sur le Fonds de roulement AEFE	30,00 MF
- suppression de 30 postes d'instituteurs (hors AEFE)	13,50 MF
- suppression de 67 postes expatriés, création de 67 postes résidents	6,20 MF
- titularisation d'agents contractuels	1,30 MF
- Total mesures d'économies	51,01 MF

● **Titre IV, crédits d'intervention**

. 3,321 millions de francs, soit une hausse de 5,1%

En mesures nouvelles : 175,6 MF dont :

- revalorisation des rémunérations	10,70 MF
- effet change-prix sur les moyens d'intervention	42,10 MF
- action en faveur de la langue française	76,00 MF ⁽¹⁾
- action audiovisuelle extérieure	46,80 MF

● **Titres V ET VI, investissements et subventions d'investissements**

. 108 MF en crédits de paiement, soit une diminution de 37,8 MF (- 26%) par rapport à 1994

- **Titre V**

- établissements d'enseignement : achat du terrain pour l'Ecole française d'Ankara,	25,00 MF (CP)
gros entretien des établissements	35,00 MF (AP)
- gros entretien des instituts et centres culturels	53,00 MF (CP)
	55,00 MF (AP)

- **Titre VI**

- clôture d'opérations en cours	10,00 MF (CP)
- doublement de la puissance de l'émetteur de Chypre de la SOMERA	17,00 MF (AP)
- rénovation d'alliances françaises	10,00 MF (CP)
	10,00 MF (AP)

(1) soit 65 MF + 11 MF

II - LES PRIORITÉS D'ACTION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE RÉFORMÉE

A - ÉLÉMENTS DE BASE DE NOTRE ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE

Le budget de la DGRST permettra de financer les principales actions de notre diplomatie extérieure, selon la répartition suivante :

- le **réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger**, désormais gérés par l'Agence (AEFE), auquel s'ajoute l'OUCEA: il représente 300 lycées et écoles, scolarisant 150 000 élèves dont 60 000 Français.

- le **réseau culturel** constitué des centres et instituts culturels, des comités d'alliances subventionnés (900 MF), auxquels s'ajoutent les BCLE (1 300 attachés linguistiques), 134 centres et instituts sont répartis dans 56 pays, dispensant des cours de langues à 140 000 adultes et adolescents. Il faut y ajouter les 1 060 comités d'alliances françaises sur 140 pays, 800 d'entre-eux (dont 350 subventionnés) enseignent le français à 318 000 étudiants.

- l'**action audiovisuelle extérieure** qui compte pour quelque 800 MF : TV5, CFI, RFI, Somera, Medi 1, plus les actions de coopération ponctuelles : appui aux agences de presse, soutien aux projets radiophoniques, aide à la production cinématographique, etc ...

- la **coopération culturelle, linguistique et technique** : ce poste s'appuie sur la masse budgétaire la plus importante : 1,8 milliard de francs, et regroupe plusieurs domaines d'action :

- la **coopération culturelle** (160 MF). Avec le concours de l'Association française pour l'action artistique (AFAA), ou l'association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), elle consiste à l'organisation de manifestations culturelles à l'étranger (10 000 par an), la fourniture de livres français, la publication de livres français en vingt langues étrangères, l'organisation de tournées théâtrales ou d'expositions, la circulation de copies de films français.

- la **coopération scientifique et technique** (1,6 milliard) s'articule essentiellement autour des quelque 12 000 projets de coopération lancés dans 120 pays (hors pays "du champ" dans des domaines très variés où la France présente une expertise reconnue (agriculture, santé, environnement, justice, administration publique, etc... Il s'y ajoute des projets en co-financement (140) avec des conseils régionaux (9), généraux (22) ou des municipalités (70). C'est également dans ce cadre que sont organisés l'octroi de bourses à des étudiants étrangers, l'accueil d'étudiants étrangers ou l'envoi d'experts français.

Les tableaux suivants retracent la répartition par fonction et celle, par zone géographique, de notre action culturelle extérieure.

REPARTITION FONCTIONNELLE DU CHAPITRE 42.10
ENTRE 1989 ET 1995
(lois de finances initiales)

	1 989	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995
Échanges culturels et artistiques	319 435	335 519	372 909	398 813	413 988	370 208	424 681
en %	15,59%	13,84%	11,80%	11,93%	11,73%	11,72%	12,79%
Coopération éducative	333 101	335 963	432 267	456 730	478 120	478 227	514 668
en %	16,25%	13,86%	13,68%	13,66%	13,54%	15,14%	15,49%
Action audiovisuelle extérieure	231 142	465 140	739 818	838 139	933 235	827 614	889 967
en %	11,28%	19,19%	23,41%	25,08%	26,43%	26,20%	26,80%
Coopération scientifique et technique	1 111 522	1 223 097	1 546 248	1 579 450	1 623 511	1 395 482	1 401 716
en %	54,24%	50,47%	48,93%	47,26%	45,98%	44,18%	42,20%
Francophonie	34 100	43 528	48 528	48 928	57 728	67 269	67 304
en %	1,66%	1,80%	1,54%	1,46%	1,64%	2,13%	2,03%
Documentation et associations	20 003	20 303	20 218	20 318	24 118	19 771	23 000
en %	0,98%	0,84%	0,64%	0,61%	0,68%	0,63%	0,69%
TOTAL	2 049 303	2 423 550	3 159 988	3 342 378	3 530 700	3 158 571	3 321 236

chiffres en milliers de francs

EVOLUTION DE LA PROGRAMMATION DES CREDITS DE LA DGRCS
TITRES III & IV

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
EUROPE OCCIDENTALE	632 504	583 903	502 933	619 982	649 039	625 434
en %	17,56%	17,17%	14,47%	16,60%	18,10%	17,52%
EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE	168 987	185 366	581 191	453 361	387 281	410 028
en %	4,69%	5,45%	16,72%	12,14%	10,90%	11,49%
AFRIQUE DU NORD	1 038 672	939 509	908 542	1 057 976	899 834	880 253
en %	28,84%	27,63%	26,08%	28,33%	25,09%	24,68%
PROCHE ET MOYEN ORIENT	393 966	363 979	301 064	330 816	338 178	332 620
en %	10,94%	10,70%	8,66%	8,86%	9,43%	9,32%
AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	250 343	229 088	180 575	188 488	166 799	172 983
en %	6,95%	6,74%	5,19%	4,99%	4,65%	4,85%
ASIE DU SUD ET DU SUD EST	259 854	284 669	268 822	304 660	327 098	351 317
en %	7,22%	7,78%	7,68%	8,16%	9,12%	9,84%
EXTREME-ORIENT ET PACIFIQUE	223 171	224 845	204 722	197 229	188 979	195 281
en %	6,20%	6,61%	5,89%	5,26%	5,27%	5,47%
AMERIQUE DU NORD	174 718	172 494	124 784	133 024	160 180	138 682
en %	4,85%	5,07%	3,59%	3,56%	4,47%	3,66%
AMERIQUE LATINE	459 136	436 519	407 837	451 047	468 421	463 407
en %	12,75%	12,84%	11,73%	12,08%	13,08%	12,96%
TOTAL	3 501 351	3 400 372	3 476 470	3 734 583	3 585 789	3 569 985

Chiffres en milliers de francs

B - RÉFORME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : NOUVELLES STRUCTURES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble de cette politique culturelle extérieure est conçue et programmée par la DGRCSST qui a fait l'objet cette année d'une réforme dans ses structures comme dans ses modalités de fonctionnement. Il était en effet apparu que depuis quelques années, cette entité (35 % du budget global du ministère des affaires étrangères) ne fonctionnait pas toujours en application des meilleurs standards de la rationalité administrative.

L'actuel Directeur général a, dans son souci d'une meilleure cohérence pour une efficacité accrue, présidé à la réforme des "cent mesures" acceptées par le ministre. La réforme a donc été marquée d'un souci d'intégration : réintégrer la Direction générale au sein du ministère lui-même, intégrer les différents réseaux qui, à l'étranger, donnaient par leur multiplicité une image parfois peu lisible des différents acteurs et de leurs missions respectives. Le nouvel organigramme traduit ces différentes orientations ; quant aux cent mesures adoptées, elles portent sur différents aspects :

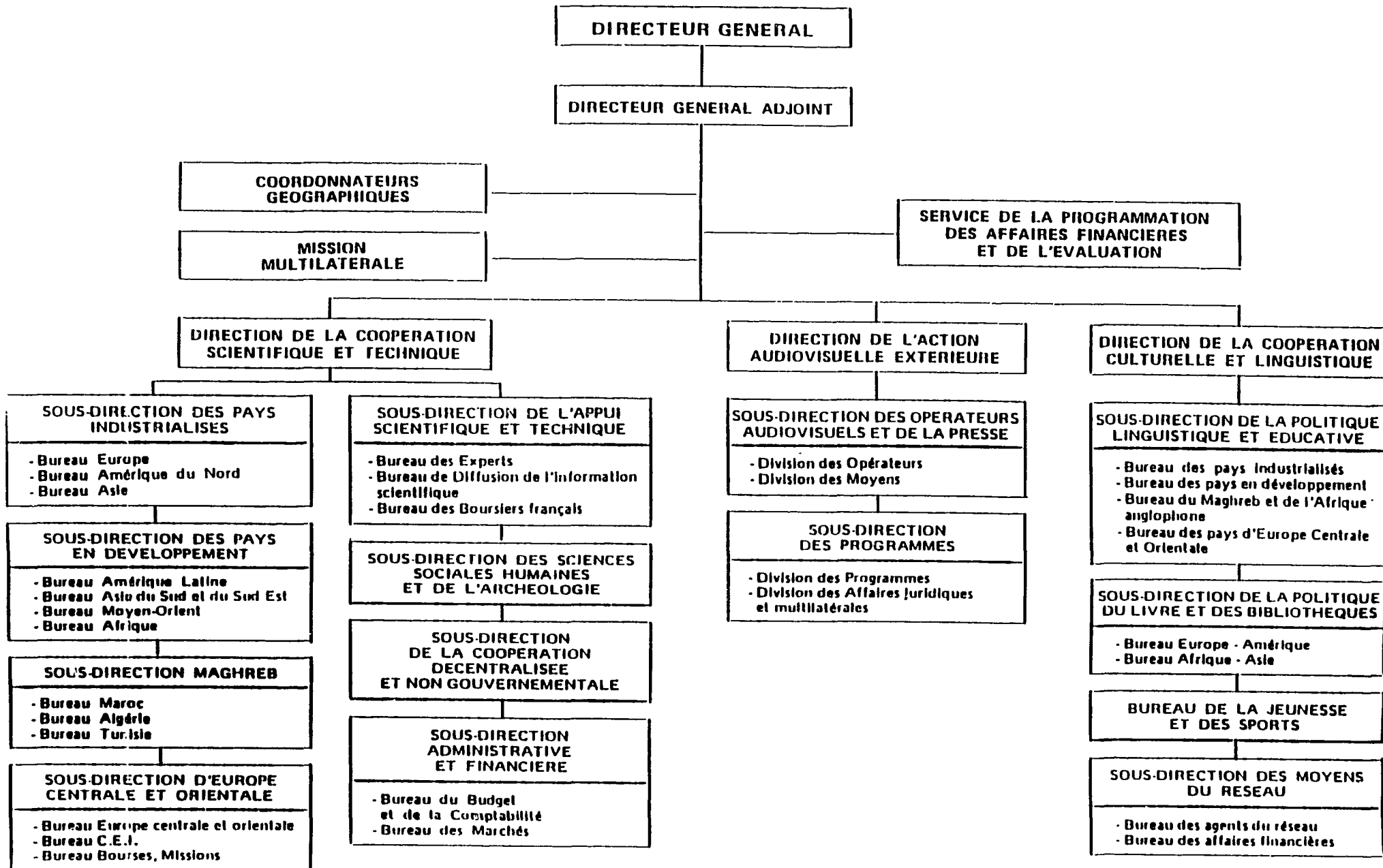
- **l'autonomie financière des postes** : nos ambassades pourront, en cours d'exercice, modifier partiellement leur programmation en cours d'exercice pour prendre en compte les éventuelles évolutions. Elles pourront bénéficier d'une enveloppe non pré-affectée pour saisir, le cas échéant, des opportunités de coopération, ainsi que des délégations de crédits pour le fonctionnement des Bureaux d'action linguistique ou les dépenses d'intervention culturelle.

- **une programmation à moyen terme** a été engagée afin d'identifier, région par région, des objectifs sur cinq ans.

- **une évaluation systématique** sera faite des actions engagées, fondée sur l'examen de différents paramètres.

ORGANIGRAMME
DE LA

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



C - LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE À MOYEN TERME

1°) La promotion de la langue française

Considéré comme l'objectif prioritaire à **moyen terme** de notre diplomatie culturelle, ce thème constitue d'ores et déjà, dans le cadre d'un plan quinquennal, l'une des priorités budgétaires de 1995, et **65 MF** lui seront consacrés en mesures nouvelles.

Il s'agira en premier lieu de consolider l'acquis des efforts consentis ces dernières années auprès des pays de la Communauté francophone et du pourtour méditerranéen. A ce titre, 20 MF seront consacrés aux pays de l'ex-Indochine, à Israël et à la Palestine, au Proche-Orient (Egypte, Liban, Turquie) et enfin au Maghreb.

En second lieu, au nom de "plurilinguisme" en Europe même, ou même dans le cadre communautaire, notre langue est menacée, des actions seront engagées auprès des communautés, des pays d'Europe méridionale et d'Europe centrale et orientale (20 MF).

Un crédit de 27 MF permettra par ailleurs d'accroître l'accueil des boursiers étrangers en France et 4 MF devront permettre le recours aux nouvelles technologies pour l'enseignement du français.

2°) Une nouvelle ambition pour l'audiovisuel extérieur

a) Un bref état des lieux

Votre rapporteur avait l'an passé plaidé pour une redéfinition de notre politique satellitaire qui nous plaçait en parent pauvre de l'action télévisuelle extérieure, en comparaison des performances réussies par nos partenaires anglophones et

germanophones. Il ne peut donc aujourd'hui que se féliciter des ambitions affichées désormais, telles qu'elles ont été définies lors du dernier Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France.

● Un retard à combler

Le choix initial d'une politique satellitaire orientée prioritairement vers l'amélioration de la réception des programmes nationaux n'a pas permis de donner à nos chaînes nationales une véritable audience internationale : il n'est guère aujourd'hui qu'Euromusique (MCM) et Arte qui affichent une ambition de développement en dehors des frontières françaises. La réduction de l'empreinte satellitaire de France 2 sur l'Europe du Sud et le Maroc, lors de son passage de Telecom 1 C sur Telecom 2 B en 1992, illustre bien les limites de cette approche initiale.

● Les acquis de TV5 et de CFI

L'absence de chaîne nationale française n'a pas empêché le développement, depuis 10 ans, d'une télévision francophone (TV5) et celui de la promotion d'images françaises sur des programmes étrangers à travers Canal France International (CFI).

- TV5 est une chaîne multilatérale réunissant des opérateurs français (FR2/FR3), suisse (SSR), belge (RTBF) et canadien (CIQC). La chaîne est aujourd'hui présente dans plus de 100 pays grâce à 4 satellites :

- Eutelsat II F1 diffuse dans 40 pays d'Helsinki à Casablanca et de Moscou au Caire. TV5 Europe est donc devenue la 4e chaîne satellitaire en Europe où elle atteint 27,8 millions de foyers cablés.

- Stationar 12 permet de couvrir l'ensemble du continent africain et permet d'envisager quelques débordements vers l'Asie, notamment au Cambodge. Il s'agit en fait d'une reprise du programme européen avec deux heures de programmes africains qui pourraient passer à quatre heures dès 1995 grâce au concours de l'ACCT.

- Le satellite ANIK E2 permet de diffuser TV5 sur l'**Amérique du Nord**, mais uniquement pendant deux heures par jour ; son audience y est évaluée à 4 millions de foyers. L'extension de la diffusion aux Etats-Unis serait très coûteuse en termes de droits ; elle pourrait justifier la mise en place d'un système payant à destination d'un marché potentiel de deux millions de foyers francophones recensés. D'une façon générale, la conquête du marché nord-américain requiert une stratégie commerciale à laquelle les opérateurs, ou les ayants droit ne sont manifestement pas encore préparés.

- **En Amérique latine** enfin, le satellite Panamsat relaie le signal TV5 Québec-Canada ; la chaîne ne touche toutefois qu'un public limité : 560 000 abonnés au câble. Le passage de la chaîne sur Panamsat 3 devrait améliorer sa diffusion dans un continent où la demande est forte.

- *Canal France International* est le résultat d'une toute autre démarche. En tant que banque de programmes audiovisuels français, CFI met des programmes à la disposition des 45 télévisions qui ont passé un accord avec elle, dont 25 en Afrique francophone où les émissions de CFI sont utilisées de 50 à 90 %. CFI est également présente en Europe de l'Est, au Moyen-Orient (Syrie, Liban, Egypte, Jordanie) et en Asie (pays de l'ex-Indochine, élargis, grâce au satellite indonésien PALAPA à d'autres pays de la zone).

● L'action radiophonique extérieure

Celle-ci s'appuie sur deux opérateurs principaux : Radio France International (RFI) et la Somera (Société méditerranéenne de radiodiffusion), filiale de la Sofirad laquelle soutient des initiatives commerciales comme Europa Plus, Radio Nostalgie, Medi 1, Gestival (Radio Paris Lisbonne) et Africa n° 1.

- C'est traditionnellement en Afrique et au Maghreb que RFI est la plus écoutée en ondes courtes (21 millions d'auditeurs réguliers sur 30 millions dans le monde) ainsi qu'en Europe de l'Est

(6 millions d'auditeurs) où la couverture par RFI a été améliorée après sa montée sur Eutelsat II. Au Moyen-Orient, des reprises sont opérées en Jordanie et au Liban. En Amérique du Nord, grâce au satellite ANIK E1, RFI est captée aux Etats-Unis et au Canada en FM ou par réseau câblé. L'émission en FM a également été développée en Amérique du Sud depuis le satellite Panamsat, ainsi que dans certains pays d'Asie grâce aux satellites Palapa et Intelsat V (Cambodge et Japon). Le service en ondes courtes sur ce continent souffre de l'absence d'émetteur ; il semble toutefois que la construction d'un émetteur en Thaïlande, longtemps attendu, puisse enfin devenir réalité.

- La SOFIRAD, à travers ses filiales, est également présente en Europe orientale et occidentale, ainsi qu'aux Caraïbes, mais surtout au Moyen-Orient : la Somera (RMC-Moyen-Orient) diffuse un programme généraliste en arabe (48 à 80%), et en français. L'auditoire quotidien y est de 12 à 13 millions de personnes et rapproche la Somera des performances de la BBC. Sa situation financière difficile a nécessité une subvention du ministère des affaires étrangères au cours des trois derniers exercices.

Ainsi les acquis en la matière ne sont pas négligeables. Il convenait toutefois de donner à notre action une dimension nouvelle en profitant en particulier des progrès technologique et de la numérisation.

b) Des orientations ambitieuses

● Exploiter au mieux les technologies nouvelles

La technologie de la compression numérique va permettre de multiplier par 4 ou 10 selon le niveau de compression retenu les canaux de diffusion. Cela permettra en particulier à partir d'un même programme d'en proposer des utilisations multiples : multidiffusions, multilinguisme, paiement à la carte etc ... Cela stimulera par ailleurs la diffusion de programmes nouveaux, au bénéfice des producteurs français dont CFI, par exemple, pourra à l'avenir mieux commercialiser les programmes. Il s'agit là d'une chance à saisir pour les chaînes thématiques françaises dont certaines sont récentes (LCI,

chaîne du savoir (euronews, eurosport, MCM euromusique) et qui pourront prendre part à l'élaboration de véritables "bouquets francophones".

● Les grandes orientations du plan d'action audiovisuelle extérieure

La 5e CAEF réunie le 22 avril dernier a retenu quatre objectifs principaux :

- La valorisation de l'image de la France à côté de la défense de la langue française. Dans cette logique, TV5, véhicule privilégié de notre langue, verra sa grille de programmes enrichie, notamment par la diffusion accrue de films, afin d'accroître son attractivité. Une synergie sera développée avec CFI afin de conforter la complémentarité des deux chaînes dont la spécificité est affirmée si **TV 5 est la chaîne du français, CFI véhicule les images de la France**. La stratégie pourra en être différente : CFI pourra ainsi proposer des programmes français sous-titrés ou doublés.

- L'adaptation de l'offre de programmes à la demande des publics divers sera développée par la régionalisation de nos programmes télévisuels et radiophoniques (RFI Asie, RFI Afrique etc.) afin de mieux répondre à l'attente d'auditoires mieux ciblés.

- Utilisation de la numérisation pour constituer des "bouquets" de programmes, auxquels participeront des chaînes thématiques (sport, culture, information, etc...).

- Elaboration enfin, pour RFI, d'un nouveau contrat d'objectif à partir de 1995 qui permettra :

- l'adaptation du service mondial en français par la création de chaînes régionalisées,

- d'allonger la durée de diffusion en langues étrangères,

- de généraliser la présence satellitaire pour les reprises en FM dans les principales métropoles mondiales.

- de réduire le nombre d'émetteurs ondes courtes à Allouis, Issoudun, abandonner le projet de centre ondes courtes à Djibouti en contrepartie de la construction du nouvel émetteur en Thaïlande.

- de renforcer les synergies entre Radio France et RFI.

La première année de mise en oeuvre de ce programme bénéficiera de 48,6 MF de mesures nouvelles (sur un total de 890 MF consacré en 1995 à l'audiovisuel extérieur). L'ensemble du plan audiovisuel mobilisera 430 millions de francs pour les années 1995-1998 selon une répartition suivante par opérateurs : RFI 186 millions de francs, CFI 98 millions de francs, TV5 70 millions de francs et 70 millions de francs pour les autres opérateurs.

D - LES AUTRES AXES DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE

1°) La coopération universitaire

Malgré sa densité et la qualité de l'enseignement qu'il dispense, notre réseau d'enseignement ne va pas au delà du baccalauréat. De ce fait, la plupart des 100 000 élèves étrangers qui ont suivi la scolarité française doivent, au moment d'aborder l'enseignement supérieur, soit intégrer leurs universités nationales, soit dans la plupart des cas, opter pour les universités américaines.

Il est donc apparu nécessaire d'engager une véritable réforme dans cette direction en accentuant l'effort financier (500 MF en 1994) consacré aux bourses et stages offerts aux bacheliers étrangers. Cette orientation constitue, dans le cadre du plan quinquennal d'action extérieure, la seconde priorité après la valorisation de la langue française.

Plusieurs modalités de coopération devront donc être systématisées dans le cadre d'un véritable partenariat avec les 80 universités françaises : reconnaissance réciproque des diplômes comme cela vient d'être expérimenté avec le Brésil entre quinze universités brésiliennes et françaises au niveau des "mastères" ; système de "l'établissement intégré tel celui de Galatasaray en Turquie auquel se sont associées sept universités françaises ; thèses en co-tutelle ; filière francophone au sein d'universités étrangères comme celle du Caire.

Il est clair que les initiatives prioritaires devront concerner demain les pays d'Europe centrale et orientale si l'on souhaite éviter que les élites de ces pays ne soient captées peu à peu par les systèmes universitaires allemands, britanniques ou américains.

2°) La rationalisation de notre coopération

Cette action part du constat selon lequel notre coopération, pour toute une série de raisons dont des motifs budgétaires, doit se resserrer sur certains domaines privilégiés. A cet égard, l'expérience des années récentes a démontré ce que nous pourrions apporter pour la formation des cadres dans les domaines juridique et administratif. Depuis avril 1994, un groupe permanent, dirigé par le Directeur général, réunit les directeurs de toutes les administrations concernées, avec pour mission de proposer une offre cohérente de coopération dans ce secteur -singulièrement dans le cadre multilatéral-. Il en ira de même des secteurs sanitaire, agroalimentaire, de gestion de patrimoine ou d'urbanisme.

Cette nouvelle approche de la coopération devra s'appuyer sur de nouveaux partenaires et des financements partagés. C'est dans cet esprit que deux nouvelles entités ont été créées dans l'organigramme rénové de la Direction générale : la **sous-direction de la coopération décentralisée et non gouvernementale** et la **Mission multilatérale**. Il reviendra à la première de développer les projets de coopération avec les ONG et les collectivités territoriales. A ce jour, 170 projets sont ainsi co-financés avec des communes et des conseils généraux. Pour sa part, la **Mission multilatérale** aura pour mission de mieux impliquer la France dans des projets multilatéraux (Banque Mondiale, Union

européenne) où, jusqu'à présent, tout en participant financièrement (20% des dépenses européennes dans ce secteur sont d'origine française), elle ne bénéficiait que d'un "effet-retour" limité.

L'activité d'évaluation de nos actions de coopération devra en priorité se pencher sur cette modalité de plus en plus fréquente de coopération, afin de vérifier si la France en retire, en termes tant politiques qu'économiques, les bénéfices qu'elle est en droit d'en attendre.

III - DES RESEAUX EN MUTATION CONFRONTÉS A DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES FORTES

A - LA MUTATION DE NOS IMPLANTATIONS CULTURELLES À L'ÉTRANGER

1°) Recherche de plus d'homogénéité dans le Réseau

Les 133 centres culturels français, répartis dans 50 pays, ainsi que le millier de comités locaux de l'Alliance française répartis de par le monde, nos 50 laboratoires de recherche, contribuent au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Des différences juridiques distinguent cependant alliances d'une part, centres et instituts culturels d'autre part : ces derniers sont des services extérieurs du ministère des Affaires étrangères, alors que les alliances françaises sont des associations de droit local. Ces différentes entités ont toujours permis une bonne lisibilité de notre action culturelle, en concurrence parfois avec les Bureaux de coopération linguistique et éducative, chassant en partie sur les mêmes terres mais intégrés, pour leur part, au sein des services culturels de nos ambassades.

La réforme de la DGRCSST a eu pour ambition de mettre en place une meilleure cohérence entre les différents acteurs participant à notre diplomatie culturelle. Dans certains pays en effet, devant la multiplication de nos relais culturels, nos partenaires étrangers éprouvaient, semble-t-il, des difficultés à identifier un

interlocuteur principal à même de présenter, synthétiquement, une stratégie culturelle précise à moyen terme.

Ce rapprochement a pris, depuis quelques années, diverses formes :

- nomination d'un responsable unique alliance et centre culturel (Kiev, St. Petersbourg).

- signatures de **conventions cadres** entre le ministère et certaines alliances qui conduisent à doter ces dernières d'un projet de développement cohérent avec la politique du ministère. Des "conventions d'initiative culturelle" complétant éventuellement, au cas par cas, le dispositif. En 1993, de telles conventions cadres ont ainsi été signées avec les alliances d'Osaka, de Sendai et de Sapporo au Japon, venant après celles signées depuis 1990 avec les comités locaux de Quito, Manille, Rotterdam, Copenhague, Daran, La Paz, Lima, Assomption, Bologne et Dublin.

De même, l'organisation et le fonctionnement des centres et instituts culturels fait-il l'objet d'un aggrégation dans le cadre de la réforme de notre action culturelle extérieure. Ainsi auront-ils vocation à récupérer des fonctions qui, jusqu'alors, leur échappaient, comme la coopération linguistique et éducative. Ils auront vocation à devenir des "centres de ressources, ouvrant à leurs partenaires locaux la possibilité d'accéder à toutes informations sur notre pays

Le rapprochement progressif des alliances et des centres et instituts culturels se traduit par des réformes définitives et souvent contestées par les personnels : ainsi, comme celui de Kathmandou au Népal, le centre culturel français de Rome a-t-il été fermé cette année, ses activités d'animation culturelle et de documentation étant désormais rattachées au service culturel de l'ambassade qui devra mener des actions de collaboration avec les institutions ouvertes au grand public, dialoguer avec les professions culturelles et coopérer avec les milieux universitaires. Quant à ses activités d'enseignement, elles sont transférées à une association italo française rattachée à l'Alliance française de Paris.

2°) La nécessaire amélioration du statut des personnels des centres culturels

Votre rapporteur avait, l'an passé, relevé les difficultés rencontrées par la très grande majorité des personnels français servant dans notre réseau d'établissements culturels, hors AEFÉ. Ces difficultés sont multiples : statutaires -la plupart relèvent de contrats de droit local- et financières, dans la mesure où leurs rémunérations sont souvent très inférieures à ce à quoi ils pourraient prétendre en France, fussent-ils d'ailleurs fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale en situation de détachement administratif.

Certes il semble, et votre rapporteur s'en réjouit, que l'"allocation exceptionnelle" servie l'an passé aux personnels percevant un salaire inférieur à 80% du traitement de la fonction publique, est reconduite cette année.

Mais il y a loin de ces mesures ponctuelles d'ajustement, aussi bienvenues soient-elles, à une approche globale et résolue de la situation des personnels de nos centres et instituts culturels. Depuis la création de l'AEFE, l'idée d'une parité entre nos résidents de l'Agence et les agents des centres et instituts a été régulièrement évoquée sans qu'apparaisse un début d'exécution. Or, dans la perspective d'une homogénéisation fonctionnelle de l'ensemble de notre réseau culturel -établissements d'enseignement, instituts et centres, alliances françaises, on ne pourra différer longtemps une nécessaire mise à niveau des statuts et des rémunérations entre tous les personnels impliqués dans notre action culturelle extérieure.

Au demeurant, les coupes régulières opérées dans les effectifs des personnels culturels à l'étranger (30 postes supprimés pour 1995 après une réduction identique en 1994) pourraient, au moins par les économies qu'elles génèrent (13,5 MF) être affectées à des revalorisations à due concurrence des rémunérations consacrées aux postes maintenus.

3°) Des moyens financiers stabilisés

Depuis cinq ans, les subventions respectivement versées aux alliances françaises et aux centres et instituts culturels s'établissent comme suit :

	Alliances françaises	Centres et instituts
1989	25,285 MF	137,389 MF
1990	22,823 MF	113,814 MF
1991	23,700 MF	136,300 MF
1992	27,943 MF	164,144 MF
1993	25,663 MF	158,343 MF
1994	23,995 MF	165,682 MF

Comme l'an passé, la présentation budgétaire cumule les subventions aux alliances et aux centres et instituts en un seul article 42-10-21. Concrétisation logique de ce souci d'homogénéité entre ces deux entités mais qui ne permet pas d'apprécier, à ce stade de l'examen budgétaire, la répartition opérée entre alliances d'une part, centres et instituts d'autre part. Le distinguo n'est pas de pure forme puisque la dévolution progressive aux alliances d'activités jusqu'alors exercées par les centres et instituts est susceptible d'entraîner à terme un glissement financier des uns vers les autres.

En second lieu, si l'article 42-10-21 fait apparaître en mesures nouvelles l'importante somme de 91,6 MF, il faut savoir que ce montant, loin de représenter des mesures nouvelles stricto sensu est essentiellement le résultat d'un transfert, à hauteur de 75,5 MF de crédits en provenance de l'article 42-10-80 : **action de coopération en Europe centrale et orientale**, désormais supprimé (crédits en loi de finances pour 1994 de 405,3 MF). Le solde comprend toutefois 10,7 MF en mesures d'ajustement pour les rémunérations compte tenu de l'effet change-prix, 423 000 francs de revalorisation des rémunérations (en titre IV) et 5 MF destinés à la promotion de la langue française.

Sur le plan des crédits d'investissements, l'évolution pour 1995 est cependant positive puisque, en titre V, s'agissant des centres et instituts, 55 MF d'autorisations de programmes et 53 MF de crédits de paiement (+ 40 %) devraient permettre de financer la création d'un espace culturel à Tunis (25,88 MF en CP), l'aménagement et la rénovation du centre culturel du Caire (9 MF en crédits de paiement), la rénovation de l'institut français d'Istanbul (6,4 MF), le réaménagement de l'institut français de Bucarest (5,5 MF), enfin l'aménagement de l'institut de Varsovie (5,5 MF).

Enfin, en titre VI, concernant les subventions d'investissements aux alliances, 10 MF en autorisations de programmes et 10 MF en crédits de paiement, soit la même somme que l'an passé, devront permettre de parer au plus pressé concernant le gros aménagement des alliances de Dublin, Agadir, Chicago, et de celles d'Argentine, de Colombie, du Nicaragua, du Canada, d'Afrique du Sud, de Hong-Kong et de Thaïlande.

B - L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : DES PROGRÈS ET DES LIMITES BUDGÉTAIRES

a) Une décentralisation à parfaire

Afin de décentraliser la gestion du réseau d'enseignement, il avait été convenu l'an passé d'assouplir les conventions passées entre l'Agence et les établissements en instaurant des conventions "à géométrie variable". Les établissements auraient disposé ainsi d'une plus grande latitude d'action, justifiée par la situation locale. Par rapport aux attentes, les résultats apparaissent sur ce plan, mitigés.

L'une des deux formules préconisées dans le cadre des conventions à géométrie variable a certes commencé à s'appliquer mais, pour l'heure, au coup par coup, au rythme des renouvellements. A ce jour, une dizaine seulement ont donc été conclues ; on rappellera que ces conventions, plus générales que les textes actuels, sont destinées à instaurer une meilleure flexibilité dans les liens Agence/Etablissements, ou à aménager, par exemple, les conditions

de la délégation accordée au chef d'établissement par le comité gestionnaire.

En revanche, les "conventions de coopération éducative" sont actuellement dans l'impasse du fait de l'opposition du ministère du Budget. Et pourtant, les effets que l'on en pourrait attendre seraient très favorables en ce qu'ils permettraient aux établissements, ouverts pour l'essentiel aux élèves étrangers, de recruter localement des titulaires auxquels seraient ouverte la possibilité d'un détachement administratif sans avoir la qualité de résident.

S'agissant encore de l'évolution de la carte scolaire, il convient de se féliciter de ce qu'une **appréciation plus fine des postes budgétaires disponibles ait permis de mettre à jour l'existence de 147 postes d'enseignants non pourvus depuis plusieurs années** : à la rentrée 1994 il a donc été possible de pourvoir 51 postes d'expatriés et 96 postes de résidents.

L'an passé, votre rapporteur avait également relevé deux propositions tendant à faciliter pour les établissements qui le désiraient, le recrutement d'enseignants résidents.

La première proposition concernait la suppression du délai de trois mois imposé aux enseignants titulaires recrutés en France par les établissements pour bénéficier du statut de résident. Les modifications nécessaires ont été apportées au décret du 31 mai 1990 et pourront donc permettre une facilitation des recrutements. Une **seconde proposition n'a malheureusement pas débouché** : il s'agissait, là encore de faciliter les recrutements, par l'ouverture au titre IV du budget **d'une enveloppe spécifique de crédits permettant, en tant que de besoin, le recrutement de résidents.** Cette procédure aurait par ailleurs permis de recycler utilement les économies dégagées par ailleurs grâce aux gains de productivité obtenus par l'Agence, au lieu de les voir récupérées par le budget général.

b) Un traitement budgétaire en trompe-l'oeil

S'élevant pour 1995 à 1 366 587 969 F, la part du ministère des affaires étrangères à la subvention de l'AEFE augmente de 33,9 millions de francs. Cette présentation initiale en apparence positive doit, pour permettre de porter un jugement réaliste, être nuancée.

En premier lieu, l'essentiel du supplément de la subvention (32,9 millions de francs) sera affecté d'une manière mécanique à la prise en compte de l'effet change-prix dans les rémunérations **des enseignants, compte tenu des forts différentiels d'inflation entre la France et de nombreux autres pays.**

En second lieu, à hauteur de 23 millions de francs, l'Agence participe **sur ses propres ressources à l'accroissement - tout à fait bienvenu au demeurant- de 50 millions de francs de la dotation des bourses.** Que les ressources de l'agence servent à abonder les bourses n'a rien qui puisse choquer votre rapporteur : il reste que celles-ci ne bénéficient en mesures véritablement nouvelles que de 27 millions de francs.

Par ailleurs, au titre des économies budgétaires, après les 130 MF de régulation en 1994, le Fonds de roulement de l'Agence est prélevé de 30 millions de francs, reversés au budget général. On peut convenir que le fonds de roulement de l'Agence **n'atteigne pas des montants excessifs, mais il est choquant qu'on ne puisse pas garder ces sommes pour le réseau ou l'action culturelle.** Aujourd'hui la quasi-totalité se trouve perdue et pour l'Agence, et pour la Direction générale, et pour le ministère. Il est, dans ce contexte, difficile, en reprenant d'une main ce que l'on donne de l'autre, de parler d'un budget favorable pour l'enseignement français à l'étranger. Au surplus, si la suppression de 67 postes d'expatriés est compensée, nombre pour nombre, par la création de 67 postes de résidents, le différentiel de coût entre des agents relevant de l'un ou l'autre de ces statuts aboutit à une économie, en année pleine, de 28 millions de francs, laquelle économie n'est pas réaffectée à l'Agence ou au ministère des Affaires étrangères mais se trouve, là encore, reprise par le budget général. Ces transferts ne sont pas d'ailleurs sans poser des

difficultés : en effet, Monsieur le ministre des affaires étrangères a bien voulu s'engager à prendre à la charge de l'Etat les postes de résidents créés en remplacement des postes expatriés, alors que dans le droit commun, les établissements -et donc les parents- participent pour partie. Fort bien, mais qu'en est-il de la prime de cherté de vie, payée par les parents d'élèves y compris dans les établissements à gestion publique, prime qui, d'ailleurs, n'existe que dans certains pays ? Les nouveaux postes de résidents ne seront-ils implantés que là où la prime de cherté de vie ne sera pas exigible ? Et si les critères d'une bonne carte scolaire à gestion publique nécessitaient d'autre choix ?

Enfin, les crédits d'investissements consacrés aux établissements d'enseignement diminuent lourdement (- 66,22 %). Par delà l'entretien courant, cette dotation devrait permettre l'acquisition du terrain pour l'école française d'Ankara. Permettra-t-elle la construction du lycée de Francfort considéré comme une priorité ? Et qu'en est-il des nombreux établissements contraints depuis des années de reporter à plus tard les travaux indispensables ?

c) L'augmentation substantielle des bourses

La hausse des crédits accordés aux bourses scolaires pour les enfants français scolarisés dans notre réseau est une bonne nouvelle. Le niveau prévu pour 1995 (185 millions de francs) devrait permettre de porter le nombre de bénéficiaires de 14 700 à 18 000 élèves.

Cette augmentation est d'autant plus heureuse que l'évolution à la hausse des droits d'écolage ne connaît pas de répit. Sur dix ans, leur hausse a été, depuis 1982, de 53 % (38 % en francs constants) frappant surtout l'Asie, l'Europe et le Maghreb. Cette hausse continue peut s'expliquer par trois raisons :

- la multiplication dans les petits établissements, de classes secondaires en enseignement direct, beaucoup plus coûteuse

- l'apparition de nouveaux établissements de dimension moyenne et donc d'une rentabilité moindre

- l'augmentation de la masse salariale liée à la réforme de 1990 pour les résidents, provoquant parfois l'élévation des salaires locaux.

L'an passé, la part des bourses dans le coût moyen d'écolage ne dépassait pas 20 %. La hausse prévue pour cette année devrait permettre d'atteindre le seuil de 30 %.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des frais de scolarité depuis 1990 :

Base 100 en 82-83	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94
Europe						
Français	125	115	119	n.d.	128	133
Nationaux	115	119	119,4	n.d.	140	150
Tiers	124	118	122	n.d.	121,6	130
Asie						
Français	133	118	129	n.d.	165	175
Nationaux	72	163	165	n.d.	108	120
Tiers	131	106	113	n.d.	96	115
Moyen-Orient						
Français	236	237	217	n.d.	203	209
Nationaux	37	31	53	n.d.	160	180
Tiers	67	66	60	n.d.	52	60
Maghreb						
Français	108	101	107	n.d.	128	135
Nationaux	111	109	110	n.d.	126	135
Tiers	72	86	83	n.d.	102	115
Afrique Sud Sahara						
Français	128	109	101	n.d.	105	110
Nationaux	31	27	121	n.d.	191	195
Tiers	85	77	98	n.d.	80	95
Amérique						
Français	85	83	92	n.d.	90	94
Nationaux	90	87	81	n.d.	101	106
Tiers	109	106	107	n.d.	115	120

Par-delà le montant brut des bourses, s'est longtemps posée la question de leur modalité d'attribution. Depuis 1991, une refonte complète du système a été opérée, qui s'affine constamment et devrait permettre une meilleure prise en compte des différents paramètres affectant les niveaux de vie et les spécificités locales.

Toutefois, il arrive parfois que ces appréciations laissent encore apparaître des distorsions incompréhensibles liées à la norme choisie : celle du département d'Etat américain relative à la vie à l'étranger d'un citoyen moyen. Ainsi en Amérique latine la base retenue (la Colombie) est-elle à l'origine de répartitions contestables. Votre rapporteur se félicite de ce qu'une révision ait été engagée sur ce point. **En tout état de cause, les évaluations effectuées sur le terrain par les commissions locales sont largement préférables aux formules toutes faites.**

Cependant, le système des bourses est vraisemblablement à repenser. Car dans de nombreux pays à monnaies faibles, des enfants issus de parents bi-nationaux se trouvent écartés de notre réseau par impossibilité d'assumer les frais d'écologies.

CONCLUSION

Il n'est pas contestable que le budget des relations culturelles extérieures pour 1995 traduit le choix d'une priorité importante : pour ce qui relève de l'action audiovisuelle, une stratégie nouvelle est engagée, sur cinq ans, qui pourrait permettre, à condition que les moyens suivent, de rattraper notre retard sur les principaux concurrents et de répondre enfin à une ambition mondiale. Les 50 millions de francs supplémentaires (27 millions + 23 millions) récupérés en partie sur le fonds de roulement de l'Agence pour les bourses scolaires, sont également une bouffée d'oxygène bienvenue pour tous ceux qui sont soucieux de voir les enfants français de familles modestes ne pas être exclus de notre réseau d'enseignement.

Cependant, avec 1,57% de croissance, en francs courants, hors effet change-prix, notre politique culturelle extérieure est globalement conduite à opérer des choix. Ceux-ci entraînent par exemple une hausse très limitée de la dotation de l'AEFE à laquelle on ne laisse même pas le bénéfice des économies qu'elle génère, et dont le fonds de roulement a été prélevé plus souvent qu'à son tour. Ils entraînent aussi la chute brutale des crédits d'investissements pour les créations d'établissements d'enseignement et pour certains qui rencontrent des problèmes graves de sécurité. Ces choix conduisent aussi à retarder l'examen des situations statutaires

difficiles, comme celles de certains de nos personnels des centres et instituts culturels.

Notre diplomatie n'est certes pas exclusivement culturelle, mais elle y puise une part importante de sa substance. Au bénéfice de ces observations, votre rapporteur s'en remettra, pour l'adoption des crédits des relations culturelles extérieures, à la sagesse de la Commission.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a procédé à l'examen du présent rapport au cours de sa séance du mercredi 23 novembre 1994.

A l'issue de l'exposé du rapporteur, M. Xavier de Villepin, président, a souligné l'importance de notre politique audiovisuelle extérieure, celle-ci devant avoir une ambition mondiale et ne plus être géographiquement limitée. Les communautés françaises étaient très sensibles à la possibilité de préserver, par ce moyen, leurs liens avec la métropole.

Avec M. Hubert Durand-Chastel, M. Guy Penne, rapporteur pour avis, a convenu que notre action culturelle, principal atout de notre image à l'étranger, mériterait, si cela était possible, un effort financier supplémentaire. Il a déploré, avec M. Michel d'Aillières, la difficulté à percevoir des images françaises dans certaines régions du monde, et a également regretté la faible diffusion de la presse française à l'étranger.

M. Jacques Habert a, pour sa part, déploré les régulations dont le budget de la Direction générale était systématiquement l'objet et qui décrédibilisaient la procédure même du débat budgétaire. Il a déploré le transfert progressif des responsabilités de l'Etat vers l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et souligné la gravité du problème des investissements immobiliers pour les établissements d'enseignement français à l'étranger. Enfin, M.

Jacques Habert s'est élevé contre le processus de mise sous direction unique des centres, instituts culturels et alliances françaises.

M. Claude Estier a considéré que, si ce budget présentait certains aspects positifs -audiovisuel extérieur et bourses-, il ne permettait pas de mettre un terme à une diminution des crédits qui, en nécessitant notamment la fermeture de nombreux consulats et ambassades, affectait la présence de la France dans le monde. Il a indiqué que le groupe socialiste ne prendrait pas part au vote, en commission, sur les crédits du ministère des affaires étrangères.

Puis la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères pour 1995, M. Jean Garcia, au nom du groupe communiste votant contre.